

TAXE D'APPRENTISSAGE

2012

Le devenir et le développement de nos entreprises passent par la formation de nos générations futures. C'est en renforçant les liens entre les professionnels et les organismes de formation que nous parviendrons à enrayer ensemble les difficultés que connaît le marché de l'emploi.



Des solutions pour servir le développement de vos compétences !



g r o u p e

cci formation 54



Contribuez aux **programmes de formation** dispensés par le groupe CCI Formation 54

En affectant le montant de votre Taxe d'Apprentissage aux établissements du groupe CCI Formation 54, vous contribuez au renforcement de l'activité des entreprises de votre secteur.

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS **UNE IMPLICATION LOCALE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE**

Pour être au plus près des besoins des entreprises, les formations en apprentissage sont dispensées à Laxou, Nancy, Longwy, Lunéville et Pont-à-Mousson.

LAXOU	NANCY	LONGWY
<p>Vente Commerce Distribution</p> <ul style="list-style-type: none">• CAP Employé de vente spécialisé (en produits alimentaires, produits d'équipement courant)• CAP Employé de commerce multispécialités• Bac Commerce• Bac Accueil Relation Client et Usager• Bac Vente Prospection• MC Assistance, Conseil, Vente à distance• BTS Management des Unités Commerciales• BTS Négociation et Relation Client• BTS Commerce International à référentiel commun européen <p>Bureautique Comptabilité Gestion</p> <ul style="list-style-type: none">• Bac Secrétariat• Bac Comptabilité• BTS Assistant de Manager• BTS Assistant de Gestion PME-PMI A référentiel commun européen <p>Café Hôtellerie Restauration</p> <ul style="list-style-type: none">• CAP Services en brasserie-café• CAP Agent Polyvalent de Restauration• BP Barman <p>Autres Domaines de Formations</p> <ul style="list-style-type: none">• CAP Fleuriste• BP Fleuriste• Brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} degré, option Basket-Ball• BTS Assurance• Licence Pro Assurance• Licence Ressources Humaines	<p>Vente Commerce Distribution</p> <ul style="list-style-type: none">• DUT Techniques de Commercialisation• Licence Pro Commerce : Management des Achats et des Ventes à l'International• Licence Pro Commerce : Commerce interentreprises, Commerce de gros et Commerce International• Licence Pro Commerce : Marketing Opérationnel• Responsable Comptes Clés• Conseiller de vente• Attaché commercial <p>UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE</p> <p>UFA ISAM</p> <ul style="list-style-type: none">• Licence Pro Commerce et Distribution, mention management et gestion de rayon• Licence Pro Commerce Spécialisé logistique et Commercialisation des boissons <p>UFA du CLES</p> <ul style="list-style-type: none">• BP de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – Activités Physiques pour Tous• BP de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – Activités Gymniques Force et Forme• BEES option Tennis <p>UFA d'ICN Business School</p> <ul style="list-style-type: none">• ICN Grade Master option Management projet industriel• ICN Grade Master Supply Chain• ICN Grade Master Innovation et entrepreneuriat <p>UFA du CESI</p> <ul style="list-style-type: none">• Titre Homologué Animateur Qualité Sécurité Environnement• Gestionnaire de Maintenance et Support en Informatique• Technicien Supérieur Administrateur de Réseaux <p>UFA de l'ASNL</p> <ul style="list-style-type: none">• CAP Métiers du Football	<ul style="list-style-type: none">• CAP Employé de vente spécialisé (en produits alimentaires, produits d'équipements courants)• CAP Employé de commerce multispécialités• Bac Commerce• BTS Management des Unités Commerciales• BTS Assistant de Gestion PME-PMI• Responsable Comptes Clés <p>LUNÉVILLE</p> <ul style="list-style-type: none">• CAP Employé de vente spécialisé (en produits alimentaires, produits d'équipement courant)• CAP Employé de commerce multispécialités• Bac Commerce• BTS Management des Unités Commerciales <p>LUNÉVILLE – IEQT</p> <ul style="list-style-type: none">• DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation• Licence Pro d'Animateur Qualité• Responsable Qualité Sécurité Environnement <p>PONT-À-MOUSSON</p> <ul style="list-style-type: none">• CAP Employé de vente spécialisé (en produits alimentaires, produits d'équipement courant)• CAP Employé de commerce multispécialités• Bac Commerce• BTS Management des Unités Commerciales

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS RÉGIONAL ADAPTÉ

Toutes formations de niveaux V-IV-III suivant les contrats d'apprentissage signés dans le cadre d'un handicap reconnu.

FORMATIONS SUPÉRIEURES CERTIFIÉES

En partenariat avec les entreprises, 5 écoles accessibles aux étudiants désirant poursuivre leur scolarité en privilégiant les études courtes, professionnalisantes et diplômantes.



GESTIONNAIRE D'UNITÉ COMMERCIALE GÉNÉRALISTE OU SPÉCIALISÉE

Niveau Bac + 2

Formations aux métiers d'animation et de gestion de centres de profit (agence, magasin...) avec possibilité d'une spécialisation produit. Une formation professionnelle prisée par les chefs d'entreprise qui recherchent des collaborateurs sachant allier capacités commerciales et managériales.

OBJECTIFS : préparer en deux ans, après le baccalauréat, aux métiers du commerce et de la distribution. Répondre à la demande des entreprises en personnel immédiatement opérationnel capable d'évoluer vers des fonctions d'encadrement.

VALIDATION : Diplôme de niveau III, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

CONSEILLER DE VENTE

Niveau Bac

Formation aux métiers de la vente itinérante et à distance.

École pratique de la vente offrant aux entreprises la possibilité de recruter des commerciaux opérationnel, une force de frappe énergique, organisée et efficace.

OBJECTIFS : Permettre aux étudiants d'acquérir rapidement une connaissance et une réelle pratique de la vente.

VALIDATION : Diplôme de niveau IV, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

ATTACHÉ COMMERCIAL

Niveau Bac + 2

Formation aux métiers de la négociation commerciale.

OBJECTIFS : Former des commerciaux capables de maîtriser les techniques de vente, de gérer leur secteur de vente et diriger à terme un service commercial.

VALIDATION : Diplôme de niveau III, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES



RESPONSABLE COMMERCIAL POUR L'AGROALIMENTAIRE

Niveau Bac + 3

Second cycle d'études supérieures commerciales.

OBJECTIFS : Former des commerciaux possédant une double compétence technique et commerciale capables d'évoluer rapidement vers des postes d'encadrement.

VALIDATION : Diplôme de niveau II, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

LE RÉSEAU



INSTITUT EUROPÉEN DE LA QUALITÉ TOTALE

Niveau II

Pour répondre à la demande croissante des entreprises, l'IEQT forme du personnel opérationnel prenant en charge la fonction qualité.

OBJECTIFS : Maîtriser les fonctions qualité, sécurité, environnement en y intégrant des compétences complémentaires en management de projets, d'organisation, d'innovation, etc.

VALIDATIONS :

- Licence professionnelle d'Animateur Qualité délivrée par l'Université Henri-Poincaré de Nancy - niveau II
- Diplôme de niveau II, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

ESPACE JEUNES-ENTREPRISE

La CCI est un relais d'information pour toute question concernant l'apprentissage.

DES MISSIONS PRIMORDIALES :

- conseiller les entreprises sur l'apprentissage
- informer les partenaires
- accueillir, orienter et accompagner les publics jeunes
- promouvoir l'apprentissage dans le département

Retrouvez toutes nos offres de formation sur
www.cciformation54.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE *POUR EN SAVOIR PLUS...*

La Taxe d'apprentissage s'accompagne de la Contribution au Développement de l'Apprentissage (CDA). Celle-ci, qui sera reversée au Trésor Public avant le 30 avril, est égale à 0,18 % de la masse salariale brute.

La Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA), due par les entreprises de plus de 250 salariés est soumise à une nouvelle réglementation que vous pouvez consulter sur notre site web.

EXONÉRATION

Est exonérée de taxe d'apprentissage (aucune déclaration à faire) l'entreprise qui a accueilli au moins un apprenti au cours de l'année 2011 et dont la masse salariale brute n'excède pas 100 355 euros pour 2011. Ces deux conditions doivent être remplies.

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 TAXE BRUTE (TB)

La Taxe d'Apprentissage 2012 (TB) correspond à 0,50 % de la masse salariale brute 2011, se répartissant comme suit :

Pour les entreprises adhérentes à une caisse des congés intempéries, majorer la base DADSU de 13,14 %.

- 22 % réservés au Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA)
- 30 % réservés au Quota (Q)*
- 48 % réservés au Hors Quota (HQ)*

*Susceptible d'être modifié en cas de changement de la législation.

FNDMA = TB (taxe brute) x 22 %

C'est le Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage permettant une péréquation nationale entre les Centres de Formation des Apprentis, il sera reversé au Trésor Public.

Quota (Q) = TB x 30 %

Le montant minimum d'affectation au Centre de Formation des Apprentis (CFA) d'accueil par apprenti présent au 31/12/2011 s'élève au coût de la formation par apprenti selon informations publiées par la Préfecture de Région au plus tard le 31/12/2011, dans la limite du quota disponible, lequel est à partager en parts égales si plusieurs apprentis ou plusieurs CFA.

Hors Quota (HQ) = TB x 48 %

- Répartition selon 3 catégories (Si $TB \leq 305$ euros, HQ peut alors être affecté en totalité sur l'une des 3 catégories)
 - Catégorie A : niveaux IV et V (CAP, BEP, Bac) = 40 %
 - Catégorie B : niveaux II et III (Bac +2, +3, +4) = 40 %
 - Catégorie C : niveaux I (Bac +5 et plus) = 20 %
- Déductions Hors Quota
Les frais de stage de formation initiale (limités à 4 % de la TB) et les dons en nature sont admis en déduction du Hors Quota.
- Règles de cumul
La réglementation en vigueur prévoit la possibilité de cumuler le montant de deux catégories voisines, partiellement ou totalement : (catégorie A + catégorie B) ou (catégorie B + catégorie C)
Sont exclus :
 - le cumul entre les catégories A et C,
 - le cumul entre les catégories A et B simultanément avec le cumul des catégories B et C.

FORMALITÉS

Obligation de versement à un OCTA – Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage – (impossibilité de verser directement à une école).

Le défaut de paiement de la taxe d'apprentissage à la date du 28/02/2012 entraîne des pénalités de retard égales au montant de l'insuffisance de règlement (articles 228 bis et 1599 quinquies A du Code général des impôts et L 952.3 du Code du travail).

Code du Travail - Article 188-8

Par délégation de la CRCI Lorraine :

- convention du 07/01/2004 (taxe d'apprentissage), avis du service régional de contrôle du 05/01/2004 et accord du Préfet du 15/10/2003.
- convention du 21/03/2005 (CDA Contribution du Développement de l'Apprentissage)
- convention du 08/12/2009 (CSA Contribution supplémentaire à l'Apprentissage)

C'est à ce titre que nous pouvons traiter votre dossier taxe d'apprentissage si au moins l'un des établissements de votre entreprise se situe en Lorraine.

Le CFA de la CCI de Meurthe-et-Moselle est habilité à percevoir :

- Quota (Q),
- Hors Quota (HQ) Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C par cumul avec B

Les Formations Supérieures Certifiées de la CCI de Meurthe-et-Moselle sont habilitées à percevoir :

- Hors Quota (HQ) Catégorie A (Conseiller de Vente)
- Hors Quota (HQ) Catégorie B (Gestion d'UC, Attaché commercial, RC2A, IEQT).

L'Espace Jeunes-Entreprises de la CCI de Meurthe-et-Moselle est habilité à percevoir :

- Hors Quota (HQ) Catégorie A } limité à 20 % du Hors Quota
- Catégorie B }
- Catégorie C }

Précisions, compléments d'informations : Brigitte Canta

Tél. 03 83 85 54 15 – Fax 03 83 85 54 51 – canta@nancy.cci.fr